

Les subsides

Cependant, à la veille de l'arrivée de cette grosse délégation, l'opposition officielle a décidé de soulever la question ici même, en ce vendredi après-midi, alors que la plupart des députés doivent retourner dans leur circonscription. Cela vous donne une idée, monsieur le Président, de l'importance qu'accordent les députés de l'opposition officielle à cette question. Il faut l'arrivée d'une délégation très importante de l'Ouest pour qu'on aborde le sujet et que des députés me demandent des entretiens à ce sujet. Pourtant, les conservateurs ont choisi vendredi après-midi, alors qu'ils savent fort bien que ce n'est pas là le meilleur moment pour attirer l'attention des députés.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): C'est le gouvernement qui a choisi ce jour-là.

M. Huntington: Parlez-en à votre voisin.

M. De Bané: Voilà qui montre bien leur hypocrisie. Quand je les entends crier, je sais que je touche une corde sensible, monsieur le Président.

Les députés de l'opposition veulent faire croire qu'ils s'acquittent de leur tâche dans l'opposition en exploitant les graves problèmes qui affligent les pêcheurs du Pacifique. Ils sont tellement obsédés par leur soif de pouvoir que lorsqu'ils prétendent s'acquitter de leur tâche dans l'opposition c'est exactement aussi valable que lorsqu'ils affirment qu'ils proposeront une politique cohérente, mais qu'ils ne révéleront à la population qu'après avoir été portés au pouvoir, si jamais cela arrive.

Dès le début du présent débat, je tiens à bien faire comprendre de quoi il retourne et pourquoi ils ont proposé cette motion. Une délégation de pêcheurs doit venir à Ottawa la semaine prochaine, et les conservateurs veulent faire croire qu'ils se soucient de leurs problèmes alors qu'ils ne se soucient réellement que du pouvoir. Ils s'engagent aujourd'hui dans un débat pour la galerie, bien typique des conservateurs.

Je suis bien au courant de la déclaration du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Il a dit qu'ils n'exposeraient pas leur politique aux électeurs canadiens car ils savent qu'ils ne seront jamais élus s'ils le font. Cela devient de plus en plus manifeste à mesure que le débat avance. Nous sommes au courant des manigances entre M. Fraser et M. Hicks auxquels nous devons cette farce, et de leur réunion finale avec leur chef hier pour mettre au point leur tactique. Nous savons maintenant tous de quoi il retourne. J'espère que les Canadiens, et en particulier ceux de Colombie-Britannique, suivent attentivement le débat, ils verront ainsi le choix qui leur sera offert lors des prochaines élections.

Cela m'amène au point suivant. Tandis qu'elle se livrait à ces manigances, l'opposition savait très bien que je devais avoir une réunion très importante aujourd'hui à Vancouver avec le Conseil consultatif. Ce sont mes hauts fonctionnaires et mes proches collaborateurs qui assisteront à cette réunion à laquelle j'aurais aimé être présent, mais je dois rester ici prêt à dénoncer les grossières impostures et les tactiques hypocrites d'une opposition aux abois.

M. Huntington: Qui a écrit cela pour vous, Keith Davey?

M. De Bané: Je maintiendrai néanmoins la dignité du gouvernement, et je dénoncerai l'opportunisme scandaleux de

l'opposition tout en tâchant de relever le débat en abordant les véritables problèmes. Je demanderai à l'opposition d'expliquer quelle est sa position au juste à cet égard. Je demanderai aux députés d'en face de nous dire ce qui devrait être fait selon eux à propos de ces questions très importantes. Je serai heureux de tenir compte de leur avis, de même que des dernières recommandations des représentants de secteur qui font partie du Conseil consultatif du ministre, mais je répète que ces dernières recommandations n'ont pas encore été formulées.

Dès le début hier, quand elle a présenté sa motion en vue du débat d'aujourd'hui, l'opposition a révélé sa soif du pouvoir et son désir de régner plutôt que de gouverner en blâmant le gouvernement d'avoir accédé aux demandes des gens qui seront le plus touchés par sa décision.

Le 18 février 1983, après avoir consulté le Conseil consultatif du ministre, j'ai annoncé que nous acceptons 76 des recommandations contenues dans le rapport du commissaire Peter Pearse et que nous en rejetons 12 autres. A ce moment-là, à la demande du Conseil consultatif du ministre, j'ai aussi accepté de retarder toute décision définitive sur les questions-clés relatives aux réductions des flottilles, aux contingents pour les Indiens et la pêche sportive, à l'amélioration de la gestion des pêches et aux mécanismes de consultation tant que le Conseil n'aurait pas eu l'occasion d'essayer d'en arriver à un consensus sur ces questions et de formuler ses propres recommandations.

Il a été convenu que le Conseil consultatif me présenterait son rapport au plus tard le 30 novembre 1983. Depuis, le Conseil a demandé l'autorisation de continuer à participer à l'élaboration de mesures appropriées et de poursuivre le dialogue. J'ai accédé à cette demande et je veille à ce que le Conseil consultatif du ministre ait toutes les ressources nécessaires et toutes les chances de réussir.

Lorsque l'opposition blâme le gouvernement de ne pas avoir agi plus tôt de façon unilatérale, il blâme en réalité le gouvernement d'avoir respecté les désirs de ceux qu'il sert. Par le fait même, l'opposition condamne ceux qui ont demandé au gouvernement de ne pas prendre de mesures avant maintenant.

Je sais malheureusement trop bien que les valeurs sociales et économiques propres à la pêche dans la région du Pacifique représentent autre chose que des chiffres. Elles reflètent un mode de vie, le bien-être des localités, de même que des traditions culturelles et familiales, et je suis tout à fait sensibilisé à toutes ces questions. Elles représentent aussi les plus pures valeurs écologiques ainsi que la protection et la gestion d'une ressource vivante extrêmement précieuse et d'un héritage social primordial.

Tout pénible que cela puisse être, il est de mon devoir, comme ministre, de m'efforcer avec prudence et conscience de trouver et d'imposer un équilibre entre les demandes des groupes qui vivent de cette ressource et la capacité biologique de cette ressource à satisfaire ces demandes. C'est la question fondamentale que le secrétaire parlementaire avait posée et il avait entièrement raison. Le premier devoir du ministre des Pêches et des Océans est de protéger cette ressource pour les générations présentes et futures.